

Sainte-Thérèse, le 1^{er} mars 2021

PAR COURRIEL : f

Objet : Demande d'accès aux documents concernant le lot 2 351 467, 333-339 boulevard
Jean-Paul Hogue à Saint-Jérôme
V/Réf : 21 5029.PHI

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 17 février dernier, concernant l'objet
précité.

Vous trouverez ci-joint le document visé par votre demande. Il s'agit de :

- Certificat d'autorisation du 31 mars 2011, 2 pages

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et
sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez
demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information.
Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la
soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux document

p.j. (3)

Sainte-Thérèse, le 31 mars 2011

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(LRQ, c. Q-2, article 22)

Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

N/Réf. : 7430-15-01-01463-8D
400796387

Objet : Travaux dans un milieu humide et en rive de cours d'eau

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 16 février 2011 et reçue dûment complétée le 28 février 2011, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chap. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Travaux dans un milieu humide et en rive de cours d'eau aux fins de modification du réseau HQD-63717202-15.

Les travaux se dérouleront sur les lots 3 238 136, 3 944 477, 3 238 851, 3 239 026, 3 237 583; 3 237 582, 3 237 575 et 3 237 574, cadastre du Québec, ville de Saint-Jérôme, sur le lot 1 670 711, cadastre du Québec, ville de Saint-Colomban, MRC La Rivière-du-Nord ainsi que sur les lots 1 689 859, 1 689 707 et 1 689 831, cadastre du Québec, ville de Mirabel, MRC Mirabel.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre datée du 16 février 2011, signée par Martine Larochelle, conseillère Environnement, Hydro-Québec, 1 page, 4 annexes, 6 plans.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

(LRQ, c. Q-2, article 22)

-2-

N/Réf.: 7430-15-01-01463-8D
400796387

Le 31 mars 2011

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



PR/YM

Pierre Robert
Directeur régional de l'analyse et
de l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides